

CONSIGNES RELATIVES AU PROJET PERSONNEL DU BACHELOR EN SYSTEMES NATURELS

Introduction

Ces consignes fixent les modalités pour la réalisation du Projet Personnel et du mémoire correspondant pour les étudiants en troisième année du Bachelor en Systèmes Naturels de l'Université de Neuchâtel. Ces consignes donnent les modalités administratives, les règles de rédaction et les modalités d'archivage des travaux personnels. Neuf crédits ECTS sont attribués. Cela équivaut à environ 230 heures de travail, soit environ 6 semaines à plein temps. Le travail peut être étalé sur toute la durée de la troisième année. Il est validé à la session d'examen à la fin du semestre de printemps.

Préparation

Le projet est réalisé individuellement. Sa thématique doit être cohérente avec le cadre de l'orientation choisie par l'étudiant. Il contient en principe une partie expérimentale (mesures et observations sur le terrain, expériences en laboratoire, ou utilisation de données acquises au préalable, analyses statistiques, travail de modélisation, etc.) et la rédaction d'un mémoire est obligatoire. Le travail peut s'effectuer soit au sein d'un laboratoire à l'Université de Neuchâtel, soit en suivant un APP dans le programme du Bachelor en Biologie de l'Université de Neuchâtel, soit dans une entreprise d'accueil sous forme d'un stage.

La préparation du travail et le choix de la thématique se font sur la base d'un entretien avec un enseignant responsable. Chaque étudiant intéressé prend contact directement avec un enseignant afin de définir une problématique et un planning. Dans le cas d'un projet en entreprise, la procédure est identique, à la seule différence que la définition de la problématique et du planning se fait avec la personne responsable dans l'entreprise et en accord avec un enseignant à l'Université. L'enseignant peut aider l'étudiant à trouver une entreprise. Après l'entretien, l'étudiant doit remplir et signer un *formulaire d'inscription* ([lien direct](https://www2.unine.ch/sciences/formations/systemes_naturels)) disponible sur la page web du Bachelor (https://www2.unine.ch/sciences/formations/systemes_naturels). Ce formulaire dûment rempli doit être transmis au secrétariat du Bachelor dans le délai mentionné sur le document.

Le secrétariat cité, dès réception du formulaire d'inscription dans le délai fixé, procédera à l'inscription du Projet Personnel. Attention, il est possible qu'une demande de changement d'enseignant se fasse afin d'équilibrer le nombre d'étudiants encadrés par enseignant.

Suivi du travail

L'enseignant définit avec l'étudiant et éventuellement l'entreprise d'accueil les modalités du suivi. Si le travail est encadré par un assistant, celui-ci participe également aux séances. Ils définissent ensemble le calendrier des travaux (période de terrain, laboratoire, rendu intermédiaire, etc.). Si le travail consiste à participer à un APP, alors c'est le programme de l'APP qui contraindra le planning et définira les règles à suivre pour le Projet Personnel.

Rédaction du mémoire

Le mémoire est en principe rédigé en français, sauf dérogation et en accord avec l'enseignant. Il est relativement bref (entre 15 et 30 pages maximum). Il comprendra la définition des objectifs ou de la problématique, la description précise de la méthodologie employée, des résultats obtenus et leur discussion en s'appuyant sur les références adéquates de la littérature scientifique. Dans le cas d'un APP, le rapport sera rédigé dans le cadre de l'APP avec les autres étudiants impliqués dans le projet.

Plagiat

Tout plagiat, même partiel, identifié par le professeur responsable (éventuellement à l'aide d'un logiciel spécialisé) sera sanctionné par la note de 0 (zéro) entraînant un premier échec. En cas de récidive, un échec définitif sera notifié à l'étudiant. Des informations plus détaillées sur la définition et la notion de plagiat sont données sur le site web http://www2.unine.ch/sciences/espace_etudiants/plagiat. Chaque étudiant devra

remettre à son professeur responsable au moment de la soumission du mémoire une déclaration sur l'honneur (téléchargeable sur le même site internet) qu'il n'a pas eu recours au plagiat.

Durée

La durée totale requise par le Projet Personnel est de l'ordre de 5 à 6 semaines à temps plein. L'étudiant dispose au maximum de 2 semestres pour réaliser son Projet Personnel. Il doit le remettre au plus tard à la fin du semestre suivant celui de la validation de sa problématique par l'enseignant.

Soumission du mémoire

Avant le rendu, l'étudiant devra télécharger une page de garde standard. Il faut également joindre au travail un résumé de 300 à 500 mots.

Chaque enseignant fixe les délais de rendu. En principe, les travaux sont rendus au minimum 15 jours avant le début de la session d'examens concernée. Le document est rendu dans les délais sous forme d'un rapport relié, en 1 exemplaire, et sous forme électronique (PDF et .doc ou .tex) accompagné du résumé auprès de l'enseignant responsable du Travail.

Evaluation

L'évaluation portera sur le travail réalisé pendant l'année, sur la forme et sur le contenu du rapport. L'enseignant sera en particulier attentif à la clarté de la rédaction, la justification des objectifs, la précision de la description des expériences réalisées et la qualité de leur interprétation. La démarche scientifique globale sera également évaluée. Toutes les sources (illustrations et bibliographie) devront être référencées précisément en veillant à respecter les droits de reproduction.

Dans le cas où le travail est considéré comme insuffisant par le professeur responsable, que ce soit lié à la qualité du mémoire lui-même (rédaction, présentation, orthographe, etc.) ou à la qualité du travail scientifique, le rattrapage consistera à la soumission d'un mémoire lors de la session d'examen suivante (nouveau sujet ou corrections majeures du travail précédent). Comme tout examen, le nombre de tentatives maximum pour le mémoire est limité à trois.

Un échec définitif au niveau du projet personnel implique un échec dans l'orientation choisie.